

## Démarche d'évaluation des risques professionnels en 5 étapes

- ① **Préparation de l'évaluation** avec les salariés, CSE... Formation d'une personne ressource et/ou sollicitation d'une ressource externe ([SSTL](#), [CCI](#), [IPRP](#)...). Choix des outils (tableur Excel, [OIRA](#)...) et identification des documents ressources ([Fiches métiers](#), [Guide des organisations professionnelles](#), Fiche d'entreprise, FDS...)
- ② **Identification des unités de travail** (= Regroupement d'un ou plusieurs postes ou situations de travail exposant les salariés aux mêmes risques professionnels)
- ③ **Identification des risques professionnels, notamment ceux liés à la reprise d'activité** :
  - **Risque infectieux (transmission du SARS CoV-2 notamment)**
  - Risques générés par les nouvelles organisations et situations de travail (Ex : Agression, travail isolé)
  - Autres risques professionnels (liés au travail en hauteur, au trajet routier, aux postures contraignantes, etc.)

Observation du travail réel, dialogue avec les salariés et prise en compte des situations dégradées et des aléas
- ④ **Classement des risques** en fonction de leur gravité et fréquence, **priorité à la gravité**
- ⑤ **Définition des mesures de prévention**, respect des [PRINCIPES GÉNÉRAUX DE PRÉVENTION](#), notamment :  
Par ordre de priorité :
  - **Éviter les risques d'exposition au virus**
  - Évaluer les risques qui ne peuvent être évités
  - Privilégier les mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle
  - Donner les instructions appropriées aux salariés
- ⑥ **Mise en œuvre des mesures de prévention organisationnelles, techniques et humaines pour rompre la chaîne de transmission du virus**

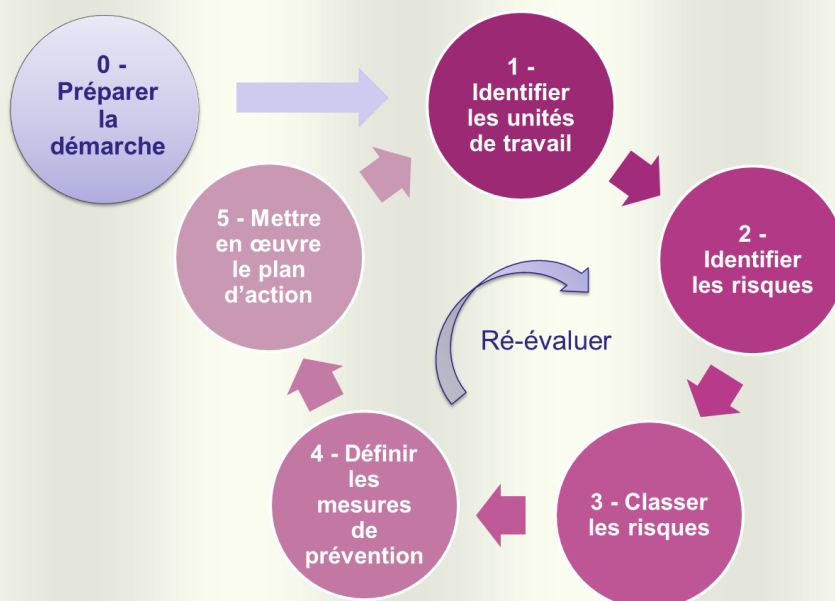
## Exemples de mesures de prévention, non exhaustifs, à adapter en fonction de l'évaluation des risques

### Respect des Principes Généraux de Prévention

**Afin de limiter la propagation du coronavirus, organisation du télétravail ou du travail à distance.** Si le télétravail n'est pas possible, mise en place de **mesures de prévention collective et individuelle permettant de respecter les règles de distanciation physique et les mesures barrières** :

- Aménagement des horaires et des tâches, réorganisation des espaces et/ou du travail
- Distance d'1 m entre les salariés (espace de 4 m<sup>2</sup> par personne), limitation nombre de clients/usagers, sens unique de circulation...
- Mise en place de mesures techniques pour :
  - Isoler les postes de travail : pose de vitre, plexiglas, cloisons de séparation...
  - Guider et faire respecter les distances sociales : guides files, poteaux, marquage au sol
  - Favoriser l'hygiène : installation sanitaires permanentes et/ou temporaires
  - Communiquer : écrans, affiches...
- Dans la mesure du possible, attribution d'outils de travail individuels
- Aération des locaux au moins 15 min toutes les 3 h, arrêt de la ventilation fonctionnant en mode recyclage
- Renforcement, avec un équipement adapté, du nettoyage à l'humide (liquide avec tensio-actifs ou désinfectant) des locaux (sols, points contacts, surfaces, objets...), limitation de l'utilisation de l'aspirateur et du balai (= remise en suspension des particules virales)
- Si le respect de la distanciation physique ne peut être garantie, fournir et imposer à vos salariés le port d'un masque « FFP 1 » ou « grand public » ([AFNOR Spec](#)) a minima
- Pour une efficacité optimale, rendre obligatoire pour tout client/usager le port du masque et la désinfection des mains à l'entrée (mettre à sa disposition du gel hydroalcoolique)
- Mise à disposition des salariés de gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes, savon, sacs-poubelle, ...
- Formation/information : formation au protocole de nettoyage, rappel des règles de distanciation physique et des mesures barrières, explications sur la manière de bien porter et d'entretenir son masque, de se laver les mains, affichage des consignes, informations à destination du public...

# Démarche d'évaluation des risques professionnels en 5 étapes



## Formalisation du Document unique

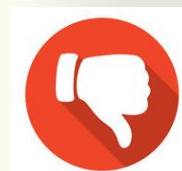
### Unité de travail : Accueil clientèle - Surface de vente – Pilote : Le gérant

**EXEMPLE**

Risques identifiés	Description de la situation de travail	Actions de prévention à mettre en œuvre	Date de réalisation
Risques infectieux, notamment de transmission du SARS CoV-2	Ciruler dans le magasin au contact de personne(s) potentiellement porteuse(s)	Limitation de la fréquentation du magasin à 3 clients à la fois	Mai 2020
		Mise en place d'un sens de circulation unique pour éviter que les personnes ne se croisent	
		Organisation du travail pour éviter la proximité entre salariés	
		Rendre obligatoire le port du masque pour tout client	
Risques psychosociaux	Relations avec le public complexifiées du fait des mesures Covid, confrontation à des incivilités et actes de violences verbales / physiques	Communiquer dès l'entrée du magasin sur les mesures en place, Faire des rappels à l'oral en ayant préparé à l'avance avec les salariés des phrases respectueuses et compréhensibles	

## Pièges à éviter !!

- Rester théorique, ne pas prendre en compte la réalité du travail
- Oublier des unités ou situations de travail (salle de pause, phase livraison...)
- Se focaliser uniquement sur le risque de transmission du coronavirus
- Mettre en place des mesures qui créent d'autres risques (Exemples : paroi plexiglass en caisse qui impose des contorsions et des postures pénibles)
- Ne prendre que des mesures de type consignes (« Respecter les distances ! ») ou EPI (Port du masque)



## Bonnes pratiques de prévention

- Intégrer le CSE et les salariés à l'évaluation des risques professionnels et au choix des mesures de prévention
- Interroger les salariés pour comprendre les problématiques de terrain, prendre en compte le travail réel, les aléas (pannes, dysfonctionnements, situations dégradées...)
- Prendre en compte les autres risques professionnels liés au travail en hauteur, au trajet routier, risques de TMS... et les traiter en donnant la priorité à la gravité
- Pour chaque mesure de prévention, définir le pilote de l'action et un délai de réalisation
- Réévaluer régulièrement les situations de travail et tenir compte des retours d'expérience
- Se former à l'évaluation des risques professionnels ([Offre de formation de la Carsat Aquitaine](#))

